

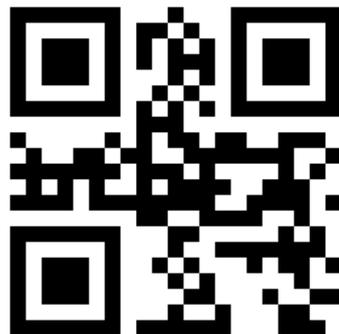
SEPARATEUR DE LOT / BUNDLE SEPARATOR



BUNDLESTART

SEPARATEUR AVEC TYPE DE DOCUMENT / SEPARATOR WITH DOCUMENT TYPE

Curriculum vitae



DOCSTART|CV

DÉVELOPPEUR EN ALTERNANCE



COMPÉTENCES

PROGRAMMATION WEB

- JavaScript / TypeScript
- PHP
- HTML / CSS
- Angular / Vue.js

PROGRAMMATION OBJET

- C#
- Novice Java

Environnement

- Web Storm / Visual Studio
- OS : Windows / Linux

Langues :

- Anglais : Opérationnel
- Espagnol : Notions

HOBBIES & INTÉRÊTS

Sports : VTT et Musculation,
Nourrissent ma combativité.

Musique et Cinéma,
Permettent de m'évader.

Autres : Moto/Technologies,
Partager, voyager, découvrir.

CONTACT

Adresse :

0610000000

Email :

LinkedIn

Étudiant, 20 ans préparant l'entrée en troisième année en alternance à l'EPSI Montpellier.

Rigoureux, sérieux et à l'écoute.

Possesseur du permis moto et véhiculé.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- **Développeur Full Stack - MyDIL. Montpellier | JANVIER - MARS 2021**
 - Technos : PHP / Vue.js / BD JSon/ Serveur |
 - Développement d'une application web dans le cadre d'un stage
 - Création d'une API
- **Développeur Web - STELLA SURGICAL. St-Aunès | MAI - AOUT 2020**
 - Technos : Angular / Ionic / Firebase |
 - Participation au développement d'une application dans la santé
 - Intégration au sein d'une équipe dans le cadre d'un stage
- **Employé Polyvalent La boîte à pizza. Montpellier | Mai 2019 - aout 2019**
 - Livraisons des commandes
 - Service et Encaissement de la clientèle
 - Entretien des locaux
- **Intérimaire - Viséo Intérim. Lunel | Février 2019 - Mai 2019**
 - Manutentionnaire | Alter Ego (Transport/Logistique) Saint Jean de Védas
 - Agent d'entretien | Belambra Clubs (Club de vacances) La Grande Motte

PROJETS SCOLAIRES RÉALISÉS

- **Eco-Check** : Application Hybride
 - Technos : Angular / Ionic / Firebase |
 - Application Mobile et Web visant à sensibiliser contre la pollution
- **Hôtel Neptune** : Projet Web PHP
 - Technos : HTML&CSS / Javascript / PHP / MySQL |
 - Site de réservation de chambres d'hôtel

FORMATION

- **2021 - 2024 : Bachelor DevOps - Titre RNCP** Concepteur Développeur d'application - EPSI Montpellier
- **2019 - 2021** : 2ème année de Bachelor **DevOps - EPSI Montpellier**
Option **BTS SIO SLAM** (Services informatiques aux organisations)
- **2018-2019** : **CMI** (Cursus master en ingénierie) informatique - **Faculté des sciences de Montpellier**
- **2018** : **Bac Scientifique** sciences de l'ingénieur - **Lycée Jean Mermoz**

SEPARATEUR AVEC TYPE DE DOCUMENT / SEPARATOR WITH DOCUMENT TYPE

Contrat de travail



DOCSTART|employmentcontrat

CONTRAT DE TRAVAIL A TEMPS COMPLET
ET A DUREE INDETERMINEE

**CONTRAT DE TRAVAIL A TEMPS COMPLET
ET A DUREE INDETERMINEE**

MR XXX XXXX XXX / N° 20XX-XXXX

La Société Edissyum Consulting SARL au capital de 120.000 euros, inscrite au RCS Avignon (Vaucluse) sous le n° 510 268 261, dont le siège social est situé 20 impasse sainte Thérèse - représentée par Monsieur Cedric Agissant en qualité de gérant actuellement en fonctions, inscrit au RNE sous le numéro 937000205193-7563.

A Carpentras le 08/07/2021

Déclaré ci-après et dans le reste du document « la société »

D'une part,

XX XXX de nationalité française, née le XXXXXXX à XXXX (XX), immatriculé à la sécurité sociale sous le n° YYYYYY demeurant au XXXXXXX

Déclaré ci-après et dans le reste du document « le titulaire du présent contrat » ou « le salarié »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

Le présent contrat de travail est régi par la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'ingénieurs, Sociétés de Conseils du 15 décembre 1987 dite SYNTec (numéro IDCC 1486) dont le titulaire du présent contrat déclare avoir pris connaissance.

La déclaration préalable à l'embauche du titulaire du présent contrat est effectuée à l'URSSAF de Vaucluse, auprès de laquelle la société est immatriculée.

Le titulaire du présent contrat pourra exercer auprès de cet organisme son droit d'accès et de rectification que lui confère la loi n°78-17 du 6-1-78.

CONTRAT DE TRAVAIL A TEMPS COMPLET ET A DUREE INDETERMINEE - ETAM

Entre les soussignés

La Société Edissyum Consulting, SARL au capital de 120.000 euros, inscrite au RCS Avignon (Vaucluse) sous le n° 510 268 261, dont le siège social est situé 20 impasse sainte Thérèse – représentée par Monsieur Rouire Cédric agissant en qualité de gérant actuellement en fonctions, immatriculée à l'URSAFF sous le numéro 93700000205193-7563.

Dénommée ci-après et dans le reste du document « **la société** »

D'une part,

ET

XXX XXX XXX de nationalité française, née le XX/XX/XXXX à XXXXX (XX), immatriculé à la sécurité sociale sous le n° YYYYYYY demeurant au ZZZZZZZZZZ

Dénommé ci-après et dans le reste du document « **le titulaire du présent contrat** » ou « **le salarié** »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le présent contrat de travail est régi par la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs, Sociétés de Conseils du 15 décembre 1987 dite SYNTEC (numéro IDCC 1486) dont le titulaire du présent contrat déclare avoir pris connaissance.

La déclaration préalable à l'embauche du titulaire du présent contrat est effectuée à l'URSSAF du Vaucluse auprès de laquelle la société est immatriculée.

Le titulaire du présent contrat pourra exercer auprès de cet organisme son droit d'accès et de rectification que lui confère la loi n°78-17 du 6-1-78.

- Après le premier mois, le temps de préavis réciproque sera d'une semaine par mois complet passé dans l'entreprise ;

Si le salarié souhaite rompre la période d'essai, il devra prévenir la société dans les conditions fixées par le code du travail, à savoir 24 heures à l'avance si la durée de présence dans la société est inférieure à 8 jours ; 48 heures à l'avance au-delà.

A l'issue de la période d'essai, les dispositions relatives au préavis en cas de rupture du contrat de travail seront régies conformément à l'article 15 ETAM de la Convention Collective.

ARTICLE 3 - LIEU DE TRAVAIL – MOBILITE GEOGRAPHIQUE

Le titulaire du présent contrat sera rattaché au siège social de la société (ou assimilé) situé à **Carpentras (84200) et sera son lieu de travail.**

Toutefois, compte tenu de la nature de ses activités professionnelles, de la nature de ses fonctions et des nécessités de la société, le titulaire du présent contrat sera amené, de manière habituelle ou non, à effectuer des déplacements de courte et longue durée sur l'ensemble du territoire Français, voire à l'international.

En outre, en cas de besoins justifiés notamment par l'évolution de son activité ou de son organisation et plus généralement par la bonne marche de l'entreprise, la société se réserve le droit de muter le titulaire du présent contrat dans l'un quelconque de ses établissements actuels ou futurs implantés sur l'ensemble du territoire Français, et dans le respect des dispositions conventionnelles.

En cas de transfert du lieu de travail le titulaire du présent contrat, ce dernier sera informé de cette décision de mutation suivant les délais fixés ci-après, et ce avant la prise d'effet de cette nouvelle affectation :

- Dans un délai d'une semaine, pour une mutation dans le département du Vaucluse et les départements limitrophes
- Dans un délai d'un mois pour les autres départements.

Dans le cas où le titulaire du présent contrat refuserait d'accepter cette décision, la rupture du contrat de travail qui pourrait s'ensuivre lui serait alors imputable et le salarié ne pourrait du fait de cette rupture prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 4 – DUREE DU TRAVAIL

Le titulaire du présent contrat sera soumis à l'horaire collectif de la société.

L'horaire collectif hebdomadaire du travail est fixé à 35 heures, soit 7 (sept) heures par jour, réparti sur cinq jours, à savoir:

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le paiement de cette indemnité ne porte pas atteinte aux droits que la société se réserve expressément de poursuivre le salarié au remboursement du préjudice effectivement subi et de faire ordonner sous astreinte la cessation de l'activité concurrente.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence prévue ci-dessus, le titulaire du présent contrat percevra, pendant toute la durée de cette obligation, une indemnité mensuelle forfaitaire équivalente à 25% du salaire mensuel brut de base, étant précisé que cette indemnité sera assujettie aux cotisations et contributions sociales. Cette indemnité sera réduite de moitié en cas de rupture du contrat de travail consécutive à une démission

Toute violation de l'interdiction de non concurrence, en libérant la société du versement de cette contrepartie, rendra le salarié redevable du remboursement de ce qu'il aurait pu percevoir à ce titre et ce, indépendamment des sanctions et pénalités prévues ci-dessus.

La société peut lever cette clause ou en réduire la durée par écrit soit à tout moment au cours de l'exécution du contrat soit dans les 15 jours suivant la notification du licenciement ou de la démission.

Fait en double original à Carpentras , le 08/07/2021

Pour la société Edissyum Consulting
M. Cédric Rouire
Gérant

Le titulaire du présent contrat
XXX XXX XXX

(signatures précédées de la mention « lu et approuvé bon pour accord »)

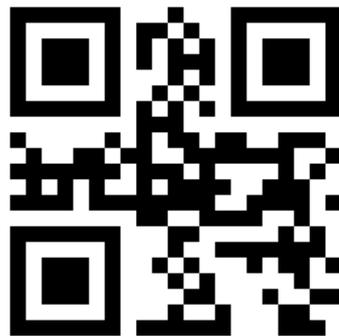
SEPARATEUR DE LOT / BUNDLE SEPARATOR



BUNDLESTART

SEPARATEUR AVEC TYPE DE DOCUMENT / SEPARATOR WITH DOCUMENT TYPE

Curriculum vitae



DOCSTART|CV



Détails personnels

 Sebastián

 @gmail.com



 34090 Montpellier

 31 août 1999

 León, Guanajuato, Mexique

Compétences

Développement Web ●●●●●

JavaScript ●●●●●

Java ●●●●●

C# ●●●●●

HTML ●●●●●

Android ●●●●●

Bases de données SQL et NoSQL ●●●●●

PHP ●●●●●

JQuery ●●●●●

Profil

Je suis en étudiant de 21 ans, dans le secteur de l'informatique et les technologies de l'information, actuellement j'étudie à l'IUT de Montpellier. Pendant mes études, j'ai appris comment développer des applications Web et Android, aussi le développement des APIs, en utilisant les services web du type REST, JavaScript, Java, C#, gestion des bases de données SQL et NoSQL et l'utilisation des logiciels de gestion comme SAP.

Formation

Licence Professionnelle Informatique : Progiciels et systèmes de gestion Intégrés (PSGI) Sept. 2021 – Présent
IUT Montpellier – Sète, Montpellier

TSU Développement de logiciel multiplateforme Août 2019 – Août 2021
Université Technologique de León, León Guanajuato, Mexique

Expérience professionnelle

Stagiaire service informatique Avril 2021 – Juillet 2021
EPTB Vistre Vistrenque
Remise en fonction de la base de données existante du syndicat et création de nouvelles fonctionnalités pour le site web et la base de données.

Développeur Xamarin Janvier 2021 – Avril 2021
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard
Création d'une application mobile pour Android et iOS, en utilisant Visual Basic, C# et Xamarin pour l'aide à la prise de décision.

Développeur Web Avril 2020 – Août 2020
GoHunting Mexique
Développement du site web pour e-commerce et mise en fonction de la base de données pour le site web.

Certificats

Freedom to Calculate with SAP Product Lifecycle Costing. Janvier 2020

SAP Leonardo Design-Led Engagements Demystified. Février 2020

Microsoft Word Janvier 2017

Microsoft Excel Juin 2018

Langues

Français
Anglais
Espagnol

Certification DELF B2 84.5 points.
Certification TOEFL B2 610 points.
Langue maternelle.

SEPARATEUR AVEC TYPE DE DOCUMENT / SEPARATOR WITH DOCUMENT TYPE

Contrat de travail



DOCSTART|employmentcontrat

I. NATURE ET DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Il prend effet le _____.

La prise de fonction sera effective à compter du _____.

II. FONCTION

Le salarié est employé au poste suivant : _____.

Tout au long de l'exécution des présentes, l'exercice des missions ci-après détaillées sera confié au salarié :

III. DURÉE

Le salarié pourra, pendant toute la durée du présent contrat, être affecté à d'autres postes correspondant aux missions qu'il exerce, selon les besoins de l'employeur.

La prise de fonction sera effective à compter du _____.

III. HORAIRE

L'EMPLOYÉ travaillera ____ heures par semaine. Il sera rémunéré pour toutes les heures supplémentaires qu'il travaille dépassant ____ heures par semaine. Sa journée de travail commencera à _____ heures et se terminera à _____ heures ou (si l'horaire est variable d'un jour à l'autre, préciser).

IV. CONGE

L'EMPLOYÉ aura droit à _____ minutes de période de repos par jour (lunch, pauses-café, etc.) 6. L'EMPLOYÉ aura droit à _____ jour(s) de congé par semaine, le _____. 7. L'EMPLOYÉ aura droit à _____ semaine (s) de vacances rémunérées. 8. L'EMPLOYÉ aura droit à _____ jours de congé de maladie par an.

V. SALAIRE

L'EMPLOYEUR convient de payer à L'EMPLOYÉ, pour son travail, un salaire de _____ dollars par semaine/mois ou de _____ dollars l'heure qui sera payée le _____ de chaque mois par chèque ou virement bancaire.

Les PARTIES s'engagent sur les dispositions suivantes :

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Représenté(e) pour les besoins de ce contrat par _____, en sa qualité de : _____

Et dont le siège social est situé à l'adresse suivante :

Ci-après " l'employeur " ,

ET

Résidant à l'adresse suivante :

Ci-après " le salarié " ,

Les PARTIES s'entendent sur les dispositions suivantes :

L'EMPLOYEUR s'engage à revoir et à ajuster (le cas échéant) le salaire de L'EMPLOYÉ après 12 mois d'emploi pour veiller à ce que L'EMPLOYÉ continue de toucher le taux de rémunération en vigueur dans sa catégorie professionnelle et dans sa région.

L'EMPLOYEUR accepte de verser toutes les retenues salariales de L'EMPLOYÉ à l'Agence du revenu du Canada (au Québec, aussi à Revenu Québec) tel que stipulé dans la loi (notamment, mais non exclusivement, au titre des lois sur l'Assurance-emploi, l'Impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada ou le Régime des rentes du Québec).

VI. LOGEMENT

L'EMPLOYEUR _____ fournira / _____ ne fournira pas un logement à L'EMPLOYÉ (inscrivez un X à côté de la case qui convient). Si la réponse est oui, L'EMPLOYEUR récupérera un montant de _____ dollars par _____ (mois, période de deux semaines, etc.) au moyen de retenues salariales.

VII. ASSURANCE MALADIE

L'EMPLOYEUR doit s'assurer que L'EMPLOYÉ effectue les démarches auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) dès son arrivée afin que celui-ci ait droit aux prestations de la RAMQ.

L'EMPLOYEUR convient de fournir gratuitement une couverture d'assurance maladie équivalente à celle du régime de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à L'EMPLOYÉ dès son arrivée jusqu'à ce que celui-ci ait droit aux prestations de la RAMQ.

Assurance contre les accidents du travail

Assurance contre les accidents du travail (indemnités à la suite d'un accident du travail) 26. L'entreprise a l'obligation de s'inscrire à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) comme employeur afin de protéger son ou ses EMPLOYÉS dès la première journée de travail. Elle doit également payer la cotisation qui lui est applicable en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

VIII. CESSATION DE L'EMPLOI

De l'employé

Si L'EMPLOYÉ désire mettre fin au présent contrat, L'EMPLOYÉ convient de donner un avis écrit à L'EMPLOYEUR au moins _____ semaines à l'avance.

De l'employeur

L'EMPLOYEUR doit informer L'EMPLOYÉ par écrit qu'il désire mettre fin au contrat si L'EMPLOYÉ a travaillé sans interruption pendant trois mois et que le contrat n'est pas sur le point d'expirer. Il devra donner au moins ___ semaines de préavis.

Contrat assujéti à la loi provinciale sur l'emploi et les relations de travail et aux conventions collectives applicables 20. L'EMPLOYEUR doit respecter les normes énoncées dans les codes provinciaux du travail et, s'il y a lieu, les dispositions des conventions collectives éventuellement en vigueur. Il doit notamment se conformer aux normes relatives au mode de versement des salaires, au calcul des heures supplémentaires, aux périodes de repas, aux congés fériés, aux congés annuels, aux congés pour obligations familiales, aux avantages sociaux et aux recours en vertu de la Loi et, s'il y a lieu, de la convention collective. Toute disposition du présent contrat qui est inférieure aux normes énoncées dans les codes de travail applicables est nulle et sans effet. EN FOI DE QUOI les parties attestent qu'elles ont lu et accepté les conditions et les modalités énoncées dans le présent contrat.

Fait à _____, le _____.

SIGNATURES :

L'employeur :

Le salarié :

De l'employé

De l'employeur

L'EMPLOYEUR doit informer l'EMPLOYÉ par écrit qu'il désire mettre fin au contrat si l'EMPLOYÉ a travaillé sans interruption pendant trois mois et que le contrat n'est pas au point d'expiration. Il devra donner au moins _____ semaines de préavis.

SEPARATEUR AVEC TYPE DE DOCUMENT / SEPARATOR WITH DOCUMENT TYPE

Attestation service national



DOCSTART|militaryservice



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction du service national
et de la jeunesse

Centre du service national de Nîmes

ATTESTATION DE SITUATION VIS-A-VIS DU SERVICE NATIONAL

Le général de corps d'armée Daniel MÉNAOUINE, directeur du service national et de la jeunesse atteste que

Jérémy

Né le lundi 2003 à Carpentras 84

Identifiant défense : **23 840 305**

est en règle au regard des obligations du code du service national.

A accompli sa journée défense et citoyenneté le lundi 7 décembre 2020.

Le mercredi 9 décembre 2020
(Cachet et signature de l'autorité)



Ce document permet de justifier que la personne est en règle avec l'obligation de participer à la Journée défense et citoyenneté conformément à l'article L. 114-6 du code du service national, en vue d'une inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Adresse postale : BP 79085 - 30972 NIMES CEDEX 9
www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees
Courriel : csn-nimes.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél : 09.70.84.51.51 – Fax : –

Le CSN ne reçoit pas de public.

Permanence téléphonique : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h ; le vendredi de 08h30 à 12h et de 13h15 à 15h30.

Accès aux personnes à mobilité réduite : Non